Instructions pour la saisie en ligne du contrat de culture

Remarques importantes :

- Nous ne pouvons enregistrer qu'une seule adresse e-mail. Veuillez nous informer si vous changez d'adresse e-mail. Si vous avez déjà un login pour les commandes de produits dans la boutique en ligne Biofarm, vous pouvez utiliser ce login.
- Les contrats avec des surfaces en reconversion doivent être saisis séparément.
- Tous les champs (culture, variété, date de paiement, surface, centres collecteurs) doivent être remplis. En cas de doute, ajoutez des commentaires ou contactez-nous.
- Une fois le contrat envoyé, il n'est plus possible de le modifier.

---

1. Ouvrir le site web
   - Visitez www.biofarm.ch

2. Comment configurer un login ?
   - Cliquez sur l'icône suivante en haut à droite :
   - Lors de la connexion, vous pouvez cliquer en bas sur **"Demander ou oublier le mot de passe".**
   - Dans le champ suivant, saisissez l'adresse e-mail que vous avez reçue avec la lettre et cliquez sur sur **"Envoyer".**
   - Vous recevrez ensuite un e-mail avec un lien pour générer votre mot de passe
   - Dès que vous avez attribué votre mot de passe personnel, vous êtes connecté et vous voyez sur le côté gauche le point de menu "**Contrat de culture".**

3. Choisir le contrat de culture
   - Une fois que vous êtes connecté, cliquez sur **"Contrats de culture"** à gauche.

Biofarm Genossenschaft
Ziegelbachstrasse 4
CH-4950 Huttwil

+41 62 957 80 50
info@biofarm.ch
www.biofarm.ch

Biofarm ist Gründungsmitglied der Bio Suisse, Bio-Zertifizierung CH Bio 006

4. Créer un nouveau contrat
   - Cliquez en haut à droite sur "Saisir un nouveau contrat".

5. Vérifier les coordonnées
   - Assurez-vous que vos coordonnées sont correctes

6. Choisir un statut
   - Sélectionnez le statut de votre entreprise sur le côté droit :

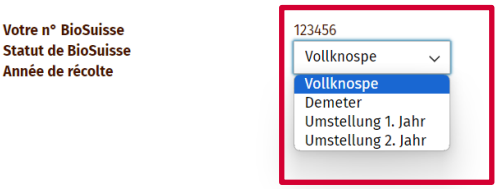

Vollknospe = **Bourgeon de reconversion**
Demeter = **Demeter**
Umstellung 1. Jahr = **Reconversion 1ère année**
Umstellung 2. Jahr = **Reconversion 2ème année**

   - **Remarque :** vous ne pouvez créer qu'un seul contrat par statut. Si vous avez des surfaces de conversion, vous devez créer un contrat séparé, uniquement pour les surfaces de conversion.

7. Saisir les cultures
   - Saisissez dans les lignes ci-dessous les cultures que vous souhaitez cultiver pour la Biofarm.

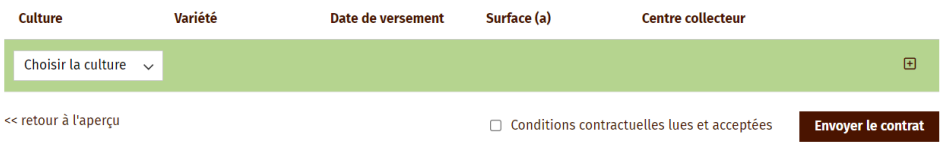

8. Choisir la culture
   - Le menu déroulant permet de sélectionner la culture souhaitée. Toutes les cultures qui peuvent être produites pour nous s'affichent.

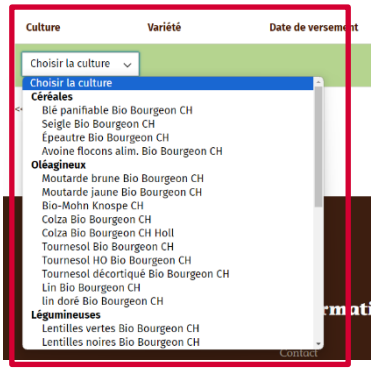

9. Choisir des variétés
   - Les variétés disponibles pour la culture sont affichées. Si votre variété n'est pas listée, choisissez obligatoirement une autre variété et ajoutez un commentaire à la fin avec la variété que vous souhaitez.

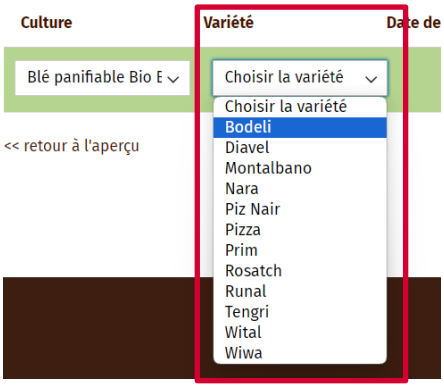

10. Choisir la date de paiement
    - Choisissez la date de paiement souhaitée pour cette culture.

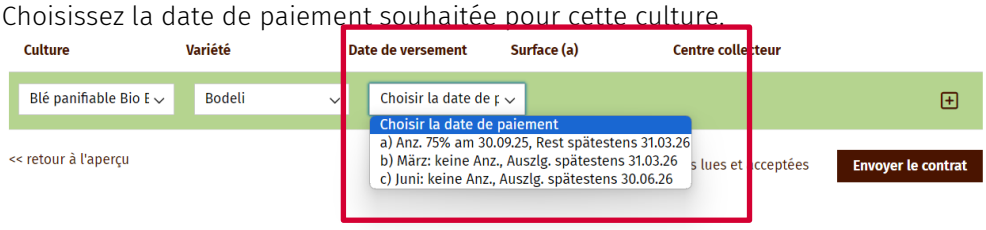

11. Saisir la surface

- Entrez la surface en a (are).

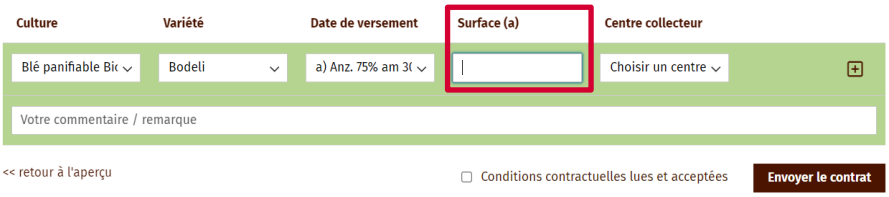

12. Choisir le centre de collecte

- Choisissez obligatoirement un centre de collecte. Si vous avez des questions ou si le centre de collecte souhaité n'est pas disponible, vous pouvez ajouter un commentaire.

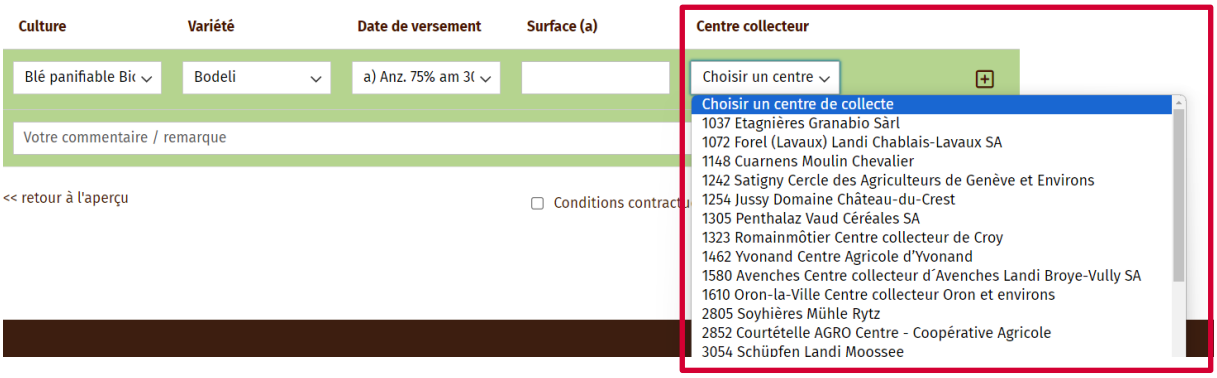

13. Ajouter un commentaire à la ligne

- Vous avez la possibilité d'ajouter un commentaire par culture. Le commentaire doit être saisi avant d'enregistrer la ligne.

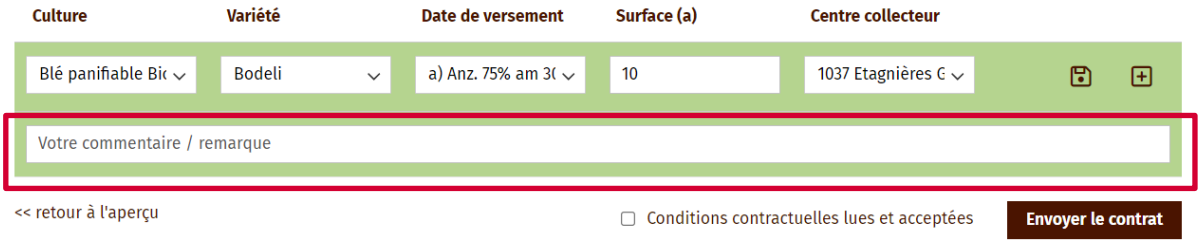

14. Ligne avec Enregistrer la culture

- Cliquez sur l'icône d'enregistrement à la fin de la ligne pour sauvegarder les données. Dès que la ligne n'est plus verte en arrière-plan, tout est correctement enregistré. Vous trouverez un exemple au point 15.

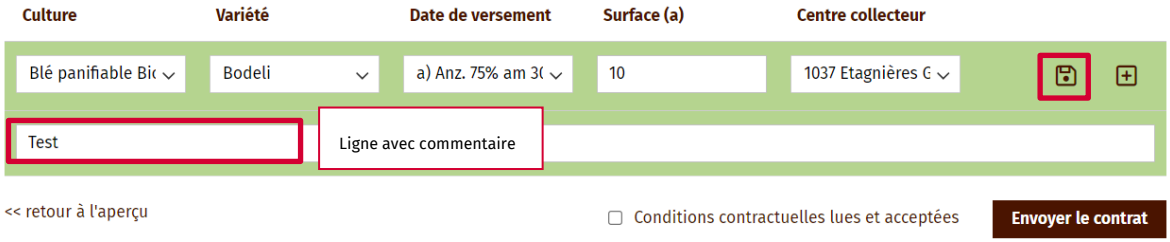

15. Ajouter d'autres cultures

- Cliquez sur "+" dans la ligne verte pour ajouter d'autres cultures.

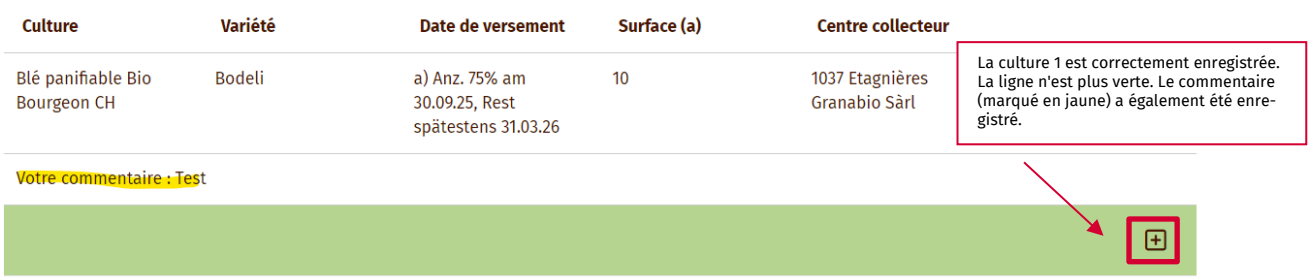

16. Supprimer la ligne

- Si vous avez fait une erreur, vous pouvez supprimer toute la ligne avec la "corbeille" et recommencer.

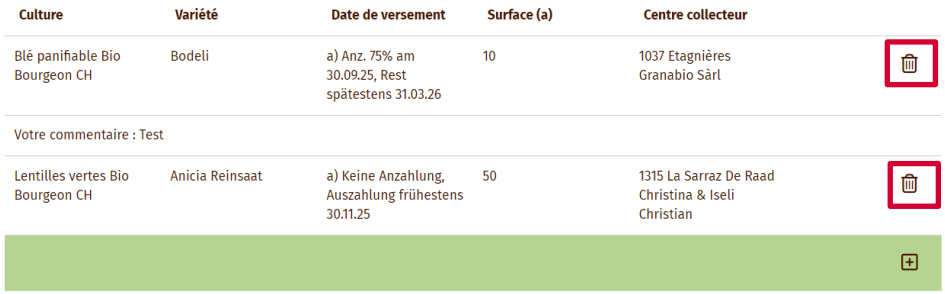

17. Accepter les dispositions du contrat

- Dès que vous avez saisi toutes les cultures, vous acceptez les dispositions contractuelles. Vous pouvez lire les dispositions en cliquant sur le texte.

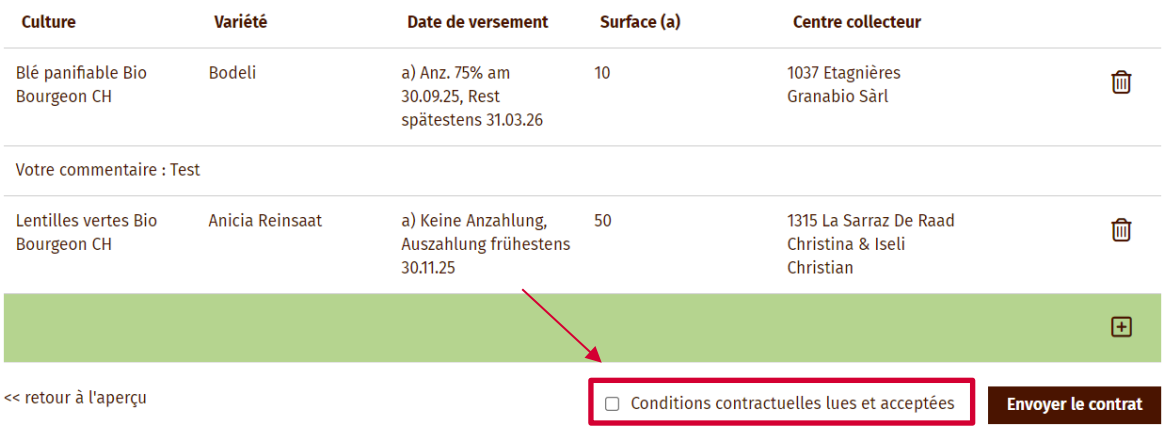

18. Envoyer le contrat
    - Une fois que toutes les données ont été saisies, cliquez sur "Envoyer le contrat" pour nous transmettre le contrat.

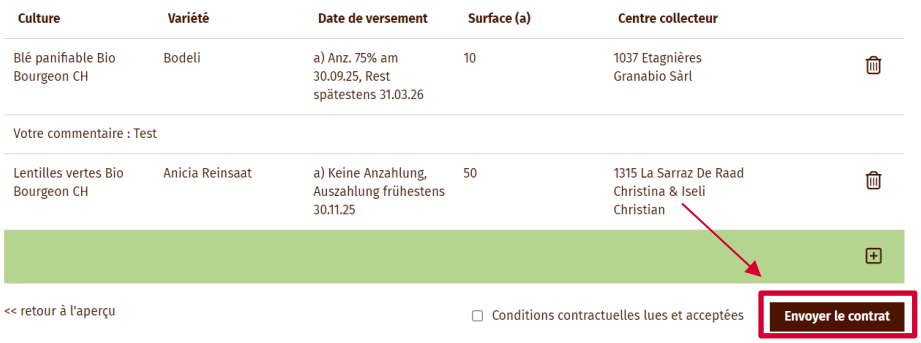

19. Courrier électronique de confirmation
    - Un e-mail de confirmation vous sera envoyé pour vous informer que le contrat a été soumis. Vous recevrez une réponse de notre part dans un délai de deux semaines.

20. Vérification du contrat
    - Nous vérifions le contrat. Dès qu'il est validé, vous recevez une notification par e-mail..

21. modifications après l'envoi
    - Une fois le contrat envoyé, il n'est plus possible de le modifier. Vous pouvez uniquement ajouter des commentaires à l'ensemble du contrat.

Si vous avez des questions ou besoin d'aide, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes à votre disposition (tél. 062 957 80 60 / adminlw@biofarm.ch).